

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS  
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## LE SERVICE MILITAIRE

La discussion du budget de la guerre a mis de nouveau à l'ordre du jour la question si importante et si controversée du mode de recrutement de l'armée.

Bon nombre de personnes, et parmi elles il en est dont la compétence est incontestable ; critiquent le système actuel qu'elles voudraient voir remplacé par le service de deux ans pour tous, sans exception aucune. Tous les jeunes gens passeraient deux années à la caserne ; et il n'y aurait plus de dispense pour personne ; partant, plus de privilégiés, plus de catégories.

Le service obligatoire et égal pour tous, n'est pas seulement conforme au principe d'équité, il répond encore aux besoins et aux mœurs d'une démocratie. Tous les citoyens étant, de par notre code, égaux devant la loi et devant l'impôt, il est de toute justice qu'ils le soient également devant l'impôt du sang.

Toute infraction à cette règle est une violation flagrante des principes d'égalité et d'équité sociales.

Le service militaire est une dette que tous les citoyens, à quelque classe qu'ils appartiennent, doivent à la patrie. Cela étant, quel que soit le point de vue auquel on se place, le service obligatoire ne saurait être mis en question.

De l'idée de patrie découle la nécessité d'avoir une armée qui soit toujours prête à défendre l'honneur du pays et l'intégrité de son territoire. Il convient aussi d'ajouter que les nécessités de la vie moderne et notre organisation sociale nous obligent à militariser de plus en plus la nation, en donnant à la jeunesse une éducation plus forte, une éducation supérieure à celle que nous avons, et cela en vue des événements futurs.

Seulement, il faudrait militariser le pays de telle sorte que l'application de ce système ne puisse avoir des conséquences fâcheuses au point de vue économique, ni au point de vue social et politique.

Nous ne parlerons pas des dépenses énormes qui sont inscrites chaque année au budget de la guerre. Tout le monde sait que la France, depuis bientôt trente ans, n'a pas ménagé son argent pour reconstituer son armement, qu'elle a fait tous les sacrifices qui lui ont été demandés par ses gouvernants dans ce but. Beaucoup même estiment qu'elle a été trop généreuse, qu'elle a trop dépensé, parce que l'argent qu'elle a versé n'a pas toujours été utilement employé, qu'il y a eu trop de gaspillages.

Mais si la critique peut absoudre jusqu'à un certain point, les dépenses inutiles qui ont été faites ; il n'en est pas de même de la violation du principe d'égalité dans l'application de la loi qui régit le service militaire.

Elle a même le droit de trouver que cette prétendue égalité, n'est qu'un grossier trompe l'œil ; appelons les choses par leur nom : un mensonge !

Il n'est pas douteux que le système des dispenses de deux ans qui sont accordées à certaines catégories de jeunes gens, cons-

titue une violation flagrante du principe d'égalité.

Pourquoi, en effet, certains jeunes soldats bénéficient-ils de cette dispense, tandis que d'autres qui les valent et qui exercent des professions au moins aussi utiles, sont obligés de passer trois années à la caserne ?

Il nous semble que l'Agriculture, le Commerce, l'Industrie sont des professions plus utiles à la nation que les professions dites libérales, et les emplois bureaucratiques de toutes sortes qui tendent à devenir la plaie de la société moderne. Les professions libérales ne contribuent pas au développement de la richesse nationale, tandis que l'Agriculture, l'Industrie et le Commerce sont pour un peuple les véritables producteurs de sa richesse et de sa puissance.

C'est pourquoi la logique et le bon sens indiquent que la dispense de deux ans aurait dû être réservée aux agriculteurs, aux industriels et aux commerçants, et non pas aux fils de la bourgeoisie à qui leur fortune permet de fréquenter les écoles où ils obtiennent le diplôme libérateur.

On en a jugé autrement. Aussi l'on voit quelles sont les conséquences fâcheuses de ce système : les carrières libérales sont encombrées, et l'agriculture agonise faute de bras.

Un écrivain qui a étudié cette question s'exprime ainsi :

« On peut dire que les pères et les mères de famille, d'un bout de la France à l'autre, sont comme obsédés, et je dirai presque hébétés, par une même idée fixe : soustraire leur fils aux trois années de service »

« C'est à tel point que l'école n'est plus guère qu'un moyen de faire dispenser du service militaire. »

La conséquence qu'il y a à tirer de tout ceci, c'est que le système des dispenses est un système absolument inique et antidémocratique, car il lèse d'une manière odieuse le principe d'égalité et de justice. En outre, il contribue dans une large mesure à l'encombrement des carrières libérales et à l'émigration des campagnes dans les villes. Cela, au besoin, suffirait à le condamner.

Pourquoi ne se décide-t-on pas à faire cesser ces injustices et ces anomalies, en établissant le service de deux ans, obligatoire et égal pour tous, sans dispense aucune, sans privilège pour personne ?

C. R.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 14 mars 1899

On reprend la suite du budget. M. Groussier se plaint du budget des postes et télégraphes qui, dit-il, manque de clarté et de sincérité. Il signale diverses erreurs à rectifier, des améliorations à apporter et conclut en adjurant la Chambre, de soutenir le personnel si intéressant des postes et télégraphes.

La discussion générale est close après quelques observations de MM. d'Estourbeillon, Solage et Clovis Hugues, en faveur des facteurs. M. Ch. Bos demande que l'on maintienne l'emploi de chef du service central que la commission entend supprimer.

MM. Berteaux et Pelletan combattent énergiquement cette proposition appuyée par MM. Mougeot, Delombre et Maruéjols.

Finalement le fonctionnaire en question est maintenu.

M. Boucher déclare que le vote qui vient

d'être émis est un vote de moralité politique.

Cette parole soulève de vives protestations. M. Viviani déclare que l'on ne peut supporter pareil langage d'un homme membre d'un ministère que la Chambre a flétri.

M. Mesureur ajoute que si la Chambre a maintenu le fonctionnaire en question, c'est uniquement parce que l'honorable sous-secrétaire aux postes, M. Mougeot, avait demandé son maintien.

M. Boucher maintient son interruption qui provoque de nouveaux murmures. Des faits personnels lui sont reprochés ; notamment la décoration de nombreux libraires et imprimeurs avec lesquels il fait des affaires comme fabricant de papier.

Après une réponse de M. Boucher, l'incident est clos.

Le chapitre premier du budget des postes est ensuite voté, avec une augmentation de 36,000 fr. demandée par le sous-secrétaire d'Etat et combattue par M. Berteaux, à l'effet de nommer un certain nombre de dames employées.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Séance du 15 mars 1899

On adopte plusieurs projets d'intérêt local puis on reprend la discussion du budget des postes et télégraphes, qui se poursuit sans incident.

## Sénat

Séance du 14 mars 1899

Il est procédé au tirage au sort des bureaux. L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à la nouvelle évaluation de la propriété non bâtie.

Les divers articles restés en discussion sont adoptés ainsi que l'ensemble de la loi.

Le Sénat reprend alors la deuxième délibération sur le projet de loi modifiant la loi du 25 ventôse an XI, sur la suppression des offices et le mode de recrutement des candidats notaires.

Les dispositions transitoires sont adoptées, ainsi que l'ensemble de la loi.

Un amendement de M. Jacques, tendant à ce que le stage fait en Algérie puisse commencer en France, est également adopté.

On passe à la discussion des articles du projet ayant pour but l'institution des caisses régionales de crédit agricole mutuel.

M. Milliès prend la parole, il propose un amendement à l'article 1<sup>er</sup>, tendant à ce que des subventions, soient accordées aux caisses de crédit agricole mutuel constituées d'après la loi du 5 novembre 1894.

L'orateur critique longuement les principales dispositions du projet.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

## L'affaire Dreyfus

Les dossiers secrets

Le ministre de la justice a été informé que la Cour de cassation, toutes chambres réunies, siégerait cette semaine pour prendre connaissance des dossiers secrets de la guerre et des affaires étrangères.

La communication sera faite par le gouvernement exactement dans les mêmes conditions qu'à la chambre criminelle.

## QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

M. Charles Dupuy, président du conseil, sur la demande de M. Ribot, président de la commission de l'enseignement de la Chambre des députés, a décidé de soumettre à l'examen des conseils généraux, dans leur session d'avril, le questionnaire suivant :

1<sup>o</sup> Le conseil général a-t-il des observations à présenter en ce qui concerne les établissements d'enseignement secondaire du département au point de vue de leur distri-

bution, de leur installation, de leur régime et des résultats obtenus ?

2<sup>o</sup> Y aurait-il lieu de développer, de restreindre ou de modifier telle ou telle branche d'enseignement afin de mieux répondre aux vœux et aux besoins de la région ?

3<sup>o</sup> L'enseignement primaire supérieur est-il bien organisé dans le département ? Y a-t-il lieu de le développer en créant de nouveaux établissements ou en transformant certains collèges ?

4<sup>o</sup> Sous quelle forme, en dehors des bourses, les départements pourraient-ils s'intéresser à l'enseignement secondaire ?

Devraient-ils être autorisés à entretenir des établissements d'enseignement secondaire avec ou sans le concours de l'Etat ?

Serait-il désirable, à ce point de vue, que certains lycées fussent transformés en établissements départementaux subventionnés par l'Etat ?

5<sup>o</sup> Le conseil général ne devrait-il pas être consulté sur les traités passés par l'Etat avec les villes, en ce qui concerne les collèges communaux ?

6<sup>o</sup> Ne devrait-il pas être saisi, chaque année, par le préfet, d'un rapport de l'inspecteur d'académie sur le fonctionnement et les résultats de l'enseignement secondaire dans le département, et être invité à présenter les observations qui lui sembleraient utiles dans l'intérêt de ce service ?

7<sup>o</sup> Le conseil général désire-t-il faire connaître son avis sur une ou plusieurs des questions comprises dans le questionnaire ci-joint ?

Le président du conseil, en transmettant ce document aux préfets, a insisté sur l'importance des questions posées.

## INFORMATIONS

Convocation d'électeurs

Sont convoqués pour le 9 avril prochain, à l'effet d'élire un député :

1<sup>o</sup> En remplacement de M. G. Bozérien, décédé, les électeurs de l'arrondissement de Vendôme (Loir-et-Cher) ;

2<sup>o</sup> En remplacement de M. de Montaut, décédé, les électeurs de l'arrondissement de Provins (Seine-et-Marne).

Proposition de M. Gerville-Réache

M. Gerville-Réache, député de la Guadeloupe, a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de révision de la Constitution.

La *Petite Gironde* résume ainsi le projet du député de la Guadeloupe :

Réduction à 200 des membres du Sénat et à 400 des membres de la Chambre ; renouvellement, par moitié, de la Chambre tous les quatre ans, et, par tiers, du Sénat, tous les trois ans ; nécessité d'un vote formel de défiance contre le ministère tout entier, pour que celui-ci puisse être renversé par l'une ou l'autre Chambre ; droit accordé au cabinet et au Président de la République de promulguer pour un nouvel exercice le budget de l'année précédente quand le budget de l'année courante n'aura pas été voté avant le 1<sup>er</sup> janvier ; obligation pour le Sénat de voter le budget dans le délai d'un mois, quand il lui aura été renvoyé par la Chambre à la date du 29 novembre ; obligation pour tout dépositaire d'une proposition entraînant une dépense, de l'accompagner de l'indication des ressources nécessaires pour y faire face, sous le contrôle absolu du gouvernement, de la commission du budget et de la commission spéciale ; enfin création d'une commission technique de législation com-

prenant trois conseillers d'Etat, trois conseillers de Cour des comptes et trois conseillers de la Cour de cassation. Telles sont les dispositions essentielles de la proposition de revision de M. Gerville-Réache.

**Le Budget**

La Gauche républicaine, réunie sous la présidence de M. Barbey, a entendu le président et le rapporteur général de la commission des finances. A l'unanimité, le Groupe a constaté que le Sénat n'avait plus le temps matériel pour examiner le budget de 1899 avant la fin de mars. Il a chargé son président, qui est en même temps le président de la commission des finances, d'en informer le président du conseil des ministres.

**La presse républicaine départementale à l'Elysée**

Hier le Comité de l'association de la presse républicaine départementale, a été reçu par M. le président de la République.

M. Brière, directeur du *Journal de Rouen*, président de l'association, a prononcé une excellente allocution.

M. Loubet a répondu en termes aimables et s'est entretenu amicalement avec tous les membres du Comité.

**Les Obsèques de M. Clari**

Mardi matin à 10 heures, ont eu lieu, à Notre-Dame, avec le cérémonial réservé aux ambassadeurs étrangers, les obsèques de M. Clari, nonce apostolique.

Les troupes de la garnison de Paris ont rendu les honneurs.

Le général Bailloud et le commandant Bon y représentaient le président de la République et M. Delcassé le gouvernement.

La messe a été dite par M. de Lescaille et l'absoute donnée par le Cardinal Richard.

A l'issue de la cérémonie, le corps a été descendu dans un caveau où il restera provisoirement en attendant le transfert en Italie.

**La conférence pour le désarmement**

On mande de La Haye :

Les Etats-Unis d'Amérique, la Chine, le Japon, la Perse et le Siam seront représentés à la conférence du désarmement qui doit avoir lieu à La Haye. La liste des invitations a été remise par le gouvernement russe au gouvernement néerlandais, qui la fera tenir sous peu aux gouvernements intéressés.

Fien n'a encore été décidé au sujet du règlement des travaux de la conférence.

**Le procès Urbain Gohier**

*L'Armée contre la Nation*

Hier a eu lieu la continuation devant les assises de la Seine, du procès de M. Urbain Degoulet, dit « Urbain Gohier ».

Il s'agit, on se le rappelle, du volume *L'Armée contre la nation*, contenant une série d'articles très violents contre l'armée.

M. Natanson, en qualité d'éditeur est poursuivi comme auteur principal, et M. Urbain Gohier, comme complice.

A onze heures, le jury, après une courte délibération, rend un verdict négatif sur les questions qui lui sont posées.

En conséquence, la cour prononce l'acquiescement de MM. Urbain Gohier et Natanson.

**Affaires de Chine**

Le bruit court que les vaisseaux de guerre italiens ont bombardé des forts chinois.

Des nouvelles reçues de Chine, annoncent aussi que l'Angleterre a pris possession des îles Maï-Toï, près de la province Shang-Tung.

Une dépêche de Pékin au *Daily Telegraph* dit que les ministres allemand et britannique, qui avaient demandé un congé, resteront à leur poste à cause de la gravité de la situation.

Le ministre allemand à Pékin vient de demander à Tsung-Li-Yamen que le chemin de fer de Yi-Tchaou à Kiao-Tcheou soit construit et surveillé par des Allemands. Cette demande n'est, après tout, que l'équivalent des concessions faites à la Russie pour le chemin de fer de Manchou, et de celles qu'est en train de réclamer l'Angleterre à Shanghai.

Pour peu que ce système des compensations se maintienne, le démembrement de l'empire chinois sera un fait accompli plus tôt qu'on ne l'espérait.

**Grève des Allumettiers**

Les allumettiers de Pantin ont décidé de proposer une grève générale, si vingt-un ouvriers auxiliaires, renvoyés par le

directeur pour avoir quitté leur travail, afin d'assister à une réunion tenue samedi, ne sont pas réintégrés dans leurs ateliers.

**La Catastrophe de Toulon**

La gauche démocratique du Sénat vient, sur la proposition des sénateurs du Var et de M. Leydet, sénateur des Bouches-du-Rhône, de voter une somme de 300 francs pour venir en aide aux victimes de la catastrophe de Toulon. Cette somme sera adressée à M. le maire de Toulon.

Le général Gavouhey, directeur de l'artillerie de la marine, qui avait été chargé de diriger l'enquête sur l'explosion de la poudrière de Lagoubran, vient de remettre son rapport au ministre.

La *France militaire* dit que ce rapport attribue la catastrophe à un attentat.

**Esterhazy en Hollande**

Lecommandant Esterhazy a quitté Londres pour Rotterdam. Il est resté trois semaines à Charing-Groos-Hôtel, sous le nom de Guilhelm.

**Procès en diffamation**

Le procès en diffamation intenté par toute la rédaction féminine du journal « la Fronde » au gérant de la « Libre Parole », à M. Gaston Méry et à Mlle Chabrier, au sujet d'une lettre de cette dernière, insérée par la « Libre Parole » avec commentaires de M. Gaston Méry, s'est plaidé hier devant la neuvième chambre du tribunal correctionnel de la Seine.

M. Gaston Méry et le gérant de la « Libre Parole » sont condamnés à 200 fr. d'amende chacun, et solidairement à 1,000 fr. de dommages-intérêts et dix insertions.

Mme Chabrier a été mise hors de cause.

**La Reine Ranavalô**

Les aspirants de l'avis-transport *Rance*, à la veille de partir pour Madagascar, ont fait une visite à la reine Ranavalô, qui les a reçus dans sa villa de Mustapha supérieur.

L'ex-reine a souhaité bon voyage à ses visiteurs et leur a déclaré qu'elle était satisfaite de son séjour à Alger et qu'elle employait ses journées en promenades et en travaux de broderie.

**En Allemagne**

Le Reichstag a repoussé par 209 voix contre 141 l'augmentation de l'effectif des troupes en temps de paix, proposée par le projet du gouvernement.

**Tirage d'obligations**

*Ville de Paris 1865*

Le numéro 571,222 est remboursé par 150,000 fr.; le numéro 277,599 par 50,000 fr.; les quatre suivants, par 1,000 fr. chacun :

359,189, 569,956, 500 707, 122,092; les cinq suivants par 5,000 fr.: 382,892, 363,764, 294,536, 510,611, 249,578.

Les dix suivants par 2,000 fr.: 432,624, 123,854 503,861 37,945 45,301 351,237 125,028 280,605 264,426 56,183.

Enfin, 1,994 numéros sont remboursés au pair.

**Obligations de Suez**

Le numéro 72,512 gagne 150,000 fr. Le numéro 206,849 gagne 25,000 fr. Le numéro 13,854 gagne 10,000 fr. Les numéros 116,996 et 273,218 gagnent 5,000 fr. chacun.

Les vingt suivants gagnent chacun 2,000 francs

132,739	198,453	134,494	138,794
194,615	94,133	249,408	60,022
57,783	2,798	62,116	155,201
97,763	277,582	284,827	237,662
146,162	312,982	42,261	37,360

Enfin, 1,730 obligations sont remboursables au pair.

**Petites nouvelles**

Un avis de guerre siamois est arrivé à Saïgon, ayant à bord un envoyé extraordinaire qui a pour mission de saluer M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, et de l'assurer de la cordialité de son souverain et de son désir d'entretenir des relations amicales avec la France.

— La reine Victoria a envoyé à lord Salisbury une dépêche, où elle se lève de l'accueil qu'elle a reçu en France et dit que la réception qui lui a été faite a été plus empressée et plus enthousiaste encore qu'à ses précédents voyages.

— M. Loubet a signé un décret gracieux les individus condamnés en simple police à l'amende, pour cris séditieux proférés le 18 février et jours suivants. Cette mesure gracieuse profite à plus de 250 délinquants.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des Grands Magasins du Printemps de Paris, que nous publions aux annonces.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Office Colonial**

M. Guillain vient de faire adopter au conseil d'Etat un décret qui paraîtra demain au *Journal officiel*, et qui institue à Paris un Office colonial, établissement public chargé de centraliser les renseignements agricoles, commerciaux et industriels, relatifs à nos colonies, et les mettre à la disposition du public.

C'est M. Auricoste, ancien député, qui avait été nommé conseiller de préfecture du Lot, fonctions qu'il n'accepta pas, qui est nommé directeur du nouvel Office colonial.

**Les assises du Lot**

Les assises du département du Lot pour le deuxième trimestre 1899, s'ouvriront le mardi 23 mai prochain, sous la présidence de M. Léon Cieutat, conseiller près la cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Fleuzal et Fournié, juges au tribunal civil de Cahors.

**CAHORS**

**Conseil municipal**

Les membres du Conseil municipal se réuniront d'urgence, ce soir à 8 heures, pour s'occuper de réparations immédiates et indispensables à faire à l'église St-Urcisse.

**L'école du Vieux-Palais**

Au sujet de la pétition que nous avons signalée, pétition demandant le maintien de l'école du Vieux-Palais, la *Dépêche* fait les réflexions suivantes, que nous reproduisons à titre d'information :

Le rédacteur de la pétition nous permettra de faire quelques remarques nécessaires pour mettre les choses au point.

D'abord, le conseil municipal n'a pas donné un avis que personne ne lui demandait ; mais depuis plus de deux ans, il demande, à l'unanimité, la fusion des deux écoles de garçons dans les vastes locaux de l'école de la rue du Lycée.

Le conseil municipal qui a souci, au moins autant que l'inspirateur de la pétition, de la prospérité des écoles publiques laïques de la ville de Cahors, n'entend nullement sacrifier le quartier des Petites-Bougeries. Dans son projet, une classe enfantine recevant les filles et les garçons jusqu'à sept ans, sera maintenue et donnera satisfaction aux mères de famille.

Au-dessus de sept ans, les garçons entreront dans les écoles élémentaires, soit à l'école de la rue du Lycée, soit à l'école annexe de l'école normale, etc.

Deux écoles de garçons pouvaient être autrefois nécessaires, mais aujourd'hui la situation scolaire n'est pas tout à fait la même ; les quatre classes enfantines établies aux quatre points principaux de la ville gardent les garçons jusqu'à sept ans, l'école annexe de l'école normale en reçoit un certain nombre et la soixantaine d'enfants de sept à treize ans qui fréquentent l'école du Vieux-Palais, seront facilement installés à la rue du Lycée où l'école se trouve des mieux placés au point de vue sanitaire.

Nous n'examinerons pas le point de vue pédagogique : nous laisserons ce soin à l'administration académique, mieux placée que nous pour apprécier.

Mais le conseil municipal, qui a la garde des véritables intérêts de la ville, y compris les intérêts scolaires, demande avec instance de disposer du Vieux-Palais pour y établir un casernement réclamé par l'autorité militaire.

Les pétitionnaires, mieux informés, comprendront parfaitement qu'un casernement dans leur quartier n'est pas pour nuire à leurs intérêts et que, même comme contribuables, ils y trouveront leur compte, puisque la ville économisera une grosse somme en évitant une construction nouvelle.

Les enfants n'en souffriront pas non plus, parce qu'ils auront 200 mètres de chemin à faire pour se rendre à l'école.

Quant aux maîtres dévotés de l'école du Vieux-Palais, dont le rédacteur de la pétition se préoccupe à juste titre, qu'ils fassent la classe sur un point ou l'autre de la ville, peu leur importe. S'ils trouvent un local meilleur, ils n'en seront que plus contents.

Qui a raison des pétitionnaires ou des promoteurs du projet de réunion des deux écoles ? Il n'est pas facile de se prononcer !...

Pour nous, n'étant pas suffisamment éclairé sur la question, il nous est impossible d'émettre une appréciation valable.

Laissons donc d'autres, mieux placés que nous, le soin de trancher la question, nous

nous bornons à une simple constatation : La question politique — que l'on introduit malheureusement partout ! — nous paraît tout dominer dans cette affaire. C'est peut-être une faute. On devrait, pensons-nous, s'inspirer uniquement des intérêts des pères de famille et de la question au point de vue pédagogique. A cette condition seulement interviendrait une solution équitable.

**« Au Journal Officiel »**

Par décret du 13 mars, notre compatriote, M. Combarieu, ancien préfet de la Meuse, directeur du cabinet du président de la République, a été nommé préfet honoraire.

**Echos du palais**

Mardi est venu devant le tribunal civil de Cahors, présidé par M. Fournié, le procès intenté à la ville de Cahors par M. Valette, touchant la dotation annuelle de 1,000 francs, en faveur de deux rosiers de la commune de Cahors.

M<sup>e</sup> Lagarrigue représentait la ville et M<sup>e</sup> Pagès du Port, M. Valette, héritier d'Armand Valette.

Le jugement sera rendu ultérieurement.

**Conférence**

Samedi prochain, M. Cahier traitera le sujet suivant : l'Acétylène.

**Patronage de Jeunes filles**

Monsieur Fournier, Proviseur du Lycée Gambetta, fera dimanche prochain 19 mars, au patronage de jeunes filles ouvert à l'école normale d'institutrices, une causerie familière sur le sujet suivant :

« De la lecture — Comment on pourrait composer une bibliothèque de jeunes filles. »

N. B. La conférence commencera à 5 heures précises.

**Au 7<sup>e</sup>**

Les soldats du 7<sup>e</sup> ont effectué hier, de jour et de nuit, et aujourd'hui, des manœuvres d'embarquement.

— Le général de division doit passer une inspection générale de la garnison à la fin du mois.

**Le marronnier du 20 mars**

La végétation, favorisée par le temps superbe que nous avons, est en avance partout ; le marronnier du 20 mars, des allées Fénélon est, depuis quelque temps déjà couvert de feuilles.

**Véloce-Sport Cadurcien**

Les membres du V. S. C., et les vélocipédistes de l'arrondissement de Cahors et du département du Lot, qui désireraient s'affilier individuellement à l'Union Vélocipédique de France, et au Touring Club de France, sont informés que les statuts, annonces et bulletins d'admission de ces deux sociétés, sont déposés au secrétariat du V. S. C. 24 Boulevard Gambetta à Cahors. (chemiserie anglaise)

— Les adhésions seront reçues tous les jours.

**Sortie du Véloce-Sport Cadurcien**

Les membres du Véloce-Sport Cadurcien sont instamment priés d'assister à la sortie officielle qui aura lieu dimanche prochain 19 mars courant, et dont le but est la visite de l'usine de M. Gayral à Albas.

Le départ aura lieu du club (grand café Tivoli) à 1 h. très précise de l'après-midi.

Itinéraire : Mercuès, Caillac, L'Angle, Cayx, Luzech, Albas (virage), Luzech, Parnac, Douelle, Cessac, Mercuès et Cahors.

**Théâtre**

Dimanche 19 mars, la tournée Albert Chartier donnera sur notre scène :

**LA**

**JOUEUSE D'ORGUE**

L'hypnotisme est à l'ordre du jour. Il joue un rôle important dans la *Joueuse d'orgue*, la pièce nouvelle dont la première aura lieu sur notre Théâtre, le 19 mars courant.

Au sixième tableau « le Sommeil magnétique » le professeur O'Brien, dans son cabinet rouge et noir, copié sur celui de Donato, s'aperçoit de la lucidité d'une jeune fille et se sert plus tard de sa découverte pour lui faire accomplir au huitième tableau : « la Suggestion », un crime qui sert ses projets.

Les professeurs les plus connus des cliniques de Paris, notamment le docteur Berrillon, ont collaboré à la mise en scène.

Nous aurons donc, pour la première fois, une reproduction exacte des procédés qu'emploient les docteurs les plus autorisés.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 16 ET 19 MARS 1899

Le pioupiou (Allegro)	Stoupan.
Gwendoline	Chabrier.
Peer gyut	E. Grieg.
Thérèse (Valse)	Gungl.
Elle et lui (Polka)	Farbach.

De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (Allées Fénélon.)

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 14 au 16 mars 1899

Naissance

Rival, Lucien-Jean, rue Sainte-Barbe 17.

Bos, Alfred, 14 jours, rue Galiet de Genouillac, 6.

Bachié, Marie, épouse Fanfau, 61 ans, aubergiste, rue Lestieu, 8.

Darquier, Jean, charpentier, 72 ans, à l'hospice.

Arrondissement de Cahors

CASTELNAU. — Foire. — Grande affluence de monde, affaires passables, foire bien garnie.

Voici les cours pratiqués : bœuf de travail de 600 à 900 fr., vaches de 400 à 700 fr., le tout la paire. Viande de boucherie bœufs et vaches, 28 fr. les 50 kilog., veaux 0,70, montons 0,55 le kilog. Cochons de 52 à 55 fr. les 50 kilog. Halle aux grains Blé 17 fr. Maïs 13 fr. Avoine 8 fr. l'hectolitre.

Prunes 14 fr. les 50 kilog.

Volaille. — Poules de 3 fr. 50 à 5 fr., poulets de 2 fr. 50 à 3 la paire.

Dindons et canards 0 fr. 60 la livre.

Pigeons 1 fr. la paire, lapins domestiques 1 fr. 50, œufs 0 fr. 50 la douzaine.

Arrondissement de Figeac

CARAYRAC. — Contributions directes. — Le contrôleur des contributions directes se rendra à la mairie de Carayrac, lundi prochain 20 mars, à 10 h. 1/2 du matin, pour y effectuer, de concert avec les répartiteurs, les travaux relatifs à l'assiette des taxes sur voitures, chevaux, mules et mulets, billards, cercles, vélocipèdes et chiens.

Arrondissement de Gourdon

USSEL. — Chien enragé. — On nous écrit : A Ussel, canton de St-Germain, un chien enragé a mordu certains animaux, la semaine dernière. M. le Maire n'a encore pris

aucun arrêté à ce sujet. Il y a cependant urgence dans l'intérêt général.

Que M. le Préfet veuille bien rappeler à ce magistrat, trop négligent en la circonstance, qu'il doit mettre en exécution les instructions préfectorales contenues dans les recueils administratifs.

LABASTIDE-MURAT. — Foire. — La foire du mois de Mars n'a pas été bonne. La mévente qui existe sur le bétail s'est encore accentuée. Il s'est traité peu d'affaires aux divers foirails. Les porcelets continuent à se vendre.

Le blé, 14 fr., l'avoine, 6 fr., les pommes de terre, de 4 à 5 fr., le tout les 4/5.

La volaille, 0,60 la livre; les œufs 0,60 la douzaine.

Les marchands étalagistes n'étaient pas satisfaits.

— Arrestations. — Avant la fin de la foire de Labastide-Murat, une bande de bohémiens ont été arrêtés par la gendarmerie, sur un ordre venu du parquet. Ces étrangers exploitaient la naïveté des gens de la campagne. Ils avaient fait de grosses duppes dans les départements limitrophes. Espérons que le pays sera débarrassé pour longtemps de ces tristes personnes.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation de quinzaine s'est effectuée dans de bonnes conditions, l'argent ne s'est pas montré trop exigeant. Aussi avons-nous à constater une reprise notable des affaires.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 103,17 sans changement, le 3 1/2 0/0 clôture à 103,67; l'armortissable n'a pas été coté à terme.

La Banque de France a passé de 4,085 à 4,110.

Le Crédit Foncier est demandé à 763. Le Crédit Lyonnais à 898; le Comptoir National d'Escompte à 610 et la Société Générale à 580.

La Banque spéciale des valeurs Industrielles cote 266 francs.

Le Suez en hausse de 23 francs fermé à 3,693. Parmi nos Chemins, le Lyon a seul été coté à terme, il s'inscrit à 1,965 en hausse de 10 francs.

L'Italien clôture à 95,40, l'Extérieure fait un nouveau bond à 59,40 au lieu de 58,65.

Le Turc D vaut 23,15, la Banque Ottomane 571, le Portugais 26,95 francs.

Le Russe 3 0/0 1891 clôture à 94,20 le 3 1/2 0/0 1894 à 100 francs et le 4 0/0 consolidé à 102,40.

En Banque la Société Continentale d'Automobiles est en vive reprise à 65 et 67,50.

Cyclistes Achetez toujours une machine de marque sérieuse et connue. La grande marque française Gladiator vend 275 francs la plus merveilleuse machine que puisse avoir un touriste. Allez la voir chez les agents de Gladiator : M<sup>me</sup> veuve Peyrus, à Cahors, M. Chartron, à Figeac.

**OUTILLAGE**

INDUSTRIEL D'AMATEURS

MACHINES & OUTILS MACHINES à DÉCOUPER

DE TOUTES SORTES TOURS et Accessoires

pour la Mécanique et les Menuiseries OUTILS Français, Anglais et Américains pour tous usages.

TARIF-ALBUM, franco : 0,75. TARIF-ALBUM, franco : 0,75.

Les deux Tarifs 450 Pages, 1300 gravures, Franco : 1,25.

A. TIERSOT, Constructeur B<sup>4</sup>, 16, Rue des Gravilliers, Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Pâques 1899

Extension de la durée de validité des billets Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans rendra valables jusqu'au Jeudi 13 Avril inclus les coupons de retour des billets d'aller et retour à prix réduits, qui seront délivrés, aux conditions de son tarif spécial G V n<sup>o</sup> 2, pendant la période du samedi 25 mars inclus au mercredi 12 avril inclus.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsqu'elle expirera après le 13 avril.

BILLETS DE LIBRE CIRCULATION

POUR LES PLAGES DE BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'homologation le projet de délivrer, à titre d'essai, de la veille des Rameaux au 31 octobre 1899, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1<sup>o</sup> Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 1<sup>re</sup> classe 100 fr., 2<sup>e</sup> classe 75 fr.

2<sup>o</sup> Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay, les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres, de 0,1344 en 1<sup>re</sup> classe et 0,09072 en 2<sup>e</sup> classe.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1<sup>er</sup>, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez);

Le 2<sup>e</sup>, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares;

Le 3<sup>e</sup>, à un voyage retour avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnements pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en

aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Billets de famille, à prix réduits

DE OU POUR PARIS À L'OCCASION DES VACANCES DE PAQUES

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'Administration Supérieure la proposition d'émettre, du 25 Mars au 3 Avril, des billets d'aller et retour de famille en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes au départ de Paris pour toute gare du réseau située à 300 kilomètres au moins et réciproquement aux conditions suivantes :

Réduction de 50/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux, autrement dit le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtenant en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux; l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour, et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes gares du parcours.

Durée de validité d'un mois, non compris le jour du départ, sans que cette durée puisse dépasser le 30 Avril.

Quelques gouttes seulement. — Favreney (Haute-Savoie) le 12 avril 1898. Je souffrais horriblement depuis quelque temps de maux d'oreille. J'ai mis quelques gouttes de Beaume Victor sur du coton, et je l'ai introduit dans l'oreille. Au bout de quelques heures, j'éprouvai du soulagement. Après avoir continué ces applications pendant 3 ou 4 jours, je n'ai plus ressenti aucune douleur. Mlle Irma GÉRARD (Sig. lég.).

A. M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, Paris.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

- Chez M<sup>me</sup> ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.
- M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

LE DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

TROISIÈME PARTIE

Le contrat

II

Celui-ci avait fait un mouvement, en voyant la jeune fille franchir la porte.

Il courut à elle.

— C'est vous ?

— Oui, monsieur.

— La bonne amie de Mériadeck ?

Mlle de Millanges hésita une seconde, puis elle se rappela, et répondit :

— Oui, monsieur.

— Venez ! dit le gros homme.

Et il l'entraîna, par la main, à travers la cour déserte où miroitaient des flâques d'eau frappées par la lumière de la lune, qui venait de se lever, car la pluie avait cessé.

Dans la main énorme du gardien, la petite main si mignonne, si délicate d'Ariane tremblait comme un petit oiseau effarouché.

Néanmoins la jeune fille faisait bonne contenance. Elle allait vers lui. Chaque pas qu'elle faisait la rapprochait de lui !

Le père Jérémie fit entrer celle qu'il prenait pour l'amie de Mériadeck, dans le greffe où une lanterne était allumée.

Là seulement il la regarda et parut ébloui.

— Matin ! ne put-il s'empêcher de s'écrier, je comprends que mon ami Mériadeck fasse des folies !

Puis, désirant sans doute voir mieux les traits de celle qu'il admirait, il ajouta :

— Débarrassez-vous, mademoiselle..., mettez-vous à votre aise ! Nous sommes chez nous, maintenant.

— Je vous remercie, monsieur, fit Ariane gênée. Je désire rester ainsi.

— Comme vous voudrez, quoique ce soit un meurtre de cacher une figure que les yeux annoncent si charmante.

Mlle de Millanges ne répondit pas.

Le gardien, surpris, se mit à chercher à travers un trousseau de clefs.

— 73... marmotait-il, où est le 73 ?

Notre amie frissonnait tout entière, d'impatience et de joie tout à la fois.

Elle trouvait mortelle la lenteur de cet homme. Mais elle n'osait pas montrer son énervement, de peur de mal le disposer et de faire tout manquer.

Enfin, le père Jérémie mit la main sur la clef qu'il cherchait, car il s'écria :

— La voilà. Je savais bien...  
Il se tourna vers mademoiselle de Millanges :  
— Voulez-vous me suivre, mademoiselle ?

— Oui, monsieur, répondit la jeune fille toute tressaillante.

Le moment approchait... Quelques minutes seulement les séparaient encore.

Ariane sentait son cœur se fondre. Quelle surprise ! quelle joie ! Pour lui... pour tous les deux !

Comme elle était heureuse de lui apporter cette consolation suprême, de lui dire qu'elle ne l'abandonnerait pas, elle ; qu'elle ne l'avait pas condamné ; qu'elle était toujours sa fiancée, sa promise, sa femme, et qu'elle n'avait pas cessé de l'aimer !

La pensée seule du plaisir qu'il allait avoir la rendait heureuse, lui faisait bénir l'idée qu'elle avait eue, l'heure qui se levait, et ceux qui lui avaient procuré cette entrevue.

A l'entrée des couloirs étroits, aux murs rigides et froids, qui conduisaient aux cellules, son cœur s'était serré.

C'était là qu'il était enfermé, qu'il vivait.

Le gardien montait devant, sa lanterne à la main, et la lueur de cette lanterne mettait sur les murs des ombres fantastiques... Mlle de Millanges s'imaginait voir les images des criminels qui avaient été emprisonnés là-dedans, images funèbres, lugubres, qui dans toute autre circonstance, eussent fait frémir de terreur l'âme de la jeune fille.

Mais à ce moment Ariane était toute à Edgar. Elle ne voyait et n'entendait rien en dehors de lui. Elle était si émue, si troublée, que ses jambes avaient peine à la porter. Elle vacillait et trébuchait, et par moments elle était obligée de s'arrêter et de mettre la main

sur son cœur, comme pour en arrêter les battements et pour reprendre sa respiration.

Le gardien se retournait, la regardait.

— Ne craignez rien, mademoiselle, disait-il en riant. Il n'y a rien à craindre ici. Tout ce qui est dangereux est enfermé.

La jeune fille était incapable de répondre. Elle continuait d'avancer machinalement, d'un mouvement inconscient et pour ainsi dire automatique.

Le père Jérémie commençait à trouver ses allures étranges et à ricaner tout bas.

— Oh ? oh ! pensait-il, m'est avis que notre ami Mériadeck est un fameux jobard. Ce n'est pas lui qu'elle aime, cette jeunesse. C'est M. de Cordouan. J'en mettrais ma main au feu. Ce n'est pas à un vieux singe comme moi qu'on apprend à faire des grimaces.

Parbleu ! je ne m'étonne plus si elle tenait tant à voir notre prisonnier. Et l'autre imbécile !...

Et le gros homme éclatait tout seul dans le couloir d'un rire silencieux, tout en balançant sa lanterne dont les rayons faisaient des ronds lumineux sur les murailles.

Puis il reprenait, toujours se parlant à lui-même :

— Après tout, c'est leur affaire. Du moment que Mériadeck...

Et, regardant en dessous la silhouette charmante de celle qui le suivait, et dont les pas légers s'entendaient à peine sur le pavé du couloir, il ajoutait :

A suivre.

# L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

## DEUXIÈME PARTIE

### II

#### FORUM RUSTIQUE

Elle se sentit défaillir. Elle porta une main à sa gorge et, de l'autre, pour ne pas tomber se retint sur l'épaule du lieutenant...

Celui-ci, tout occupé à rendre politesses pour politesses à ses compatriotes ne s'était point aperçu de l'état de la jeune femme. A ce mouvement de détresse, il se retourna vivement et questionna effrayé :

— Qui, qu'avez-vous donc, citoyenne ? répéta Joseph Arnould avec sollicitude. Vous ne paraissez pas à votre aise...

Denise ne répondit pas. Elle chancela. Un soupir mourut sur ses lèvres. Elle tournoya sur elle-même et se renversa en arrière. Philippe la reçut dans ses bras...

Des cris s'élevèrent de toutes parts.

Le tumulte était à son comble. On se bousculait, on formait autour de la jeune fille évanouie, un cercle qui allait se

rétrécissant de plus en plus et qui menaçait de l'étouffer contre son frère. Celui-ci l'enleva comme une plume.

Allons, écartez-vous, sacrodioux ! commanda-t-il d'un ton qui ne souffrait pas de réplique.

On se rangeait il put passer. Mais la foule le suivit, grondant ses commentaires jusqu'au banc sur lequel il déposa Denise devant la porte du cabaret du *Grand-Vainqueur*.

Le citoyen Huguenin, médecin de l'endroit, causait, au bout du pont, avec le juge de paix M. Thouvenel et M<sup>e</sup> Grandier, le notaire. Ce fut Florence Arnould, qui haletante, effrayée, éperdue l'informa de ce qui se passait. Il accourut et examina la malade.

— Ce ne sera rien, déclara-t-il. Une syncope pure et simple, déterminé par la chaleur.

A ce moment, Marianne Arnould apportait un verre d'eau sur une assiette.

Le docteur reprit :

— C'est de l'air qu'il faut avant tout. Voyons, les enfants circulez. Il s'agit de dégager la porte.

Philippe agenouilla aux pieds de sa sœur, ajouta d'un ton suppliant :

— Mes amis, je vous en prie.

On obéit, le cercle se dégagait pour aller stationner au loin en grappes attentives et babillardes.

Denise était revenue à elle. Sa tête reposait sur l'épaule de Florence assise à son côté ; son frère, debout la regardait avec une tendresse mêlée d'inquiétude :

— Sacrodioux ! murmura-t-il en s'épongeant

le front à tour de bras pour une douleur c'est une douleur. J'en tremble encore des quatre membres.

Denise lui tendit la main :

— Philippe, mon bon Philippe !...

Le brave garçon continua :

— Aussi bien, c'est ma faute... Tu étais si souffrante... J'aurais dû te forcer de rester à la maison.

Le juge de paix et le notaire étaient accourus avec le médecin.

— Vous sentez vous mieux, mon enfant ? demanda le premier avec sollicitude.

La malade remercia d'un geste, puis, au citoyen Huguenin :

— Docteur, je suis faible, bien faible...

Je crois opina le notaire que la chère demoiselle agirait sagement en se coulant entre les deux draps.

— C'est mon avis, appuya le médecin, mais le moyen de retourner chez elle, à pied, dans cet état de lassitude et d'abattement :

— S'il vous plaît, proposa l'ainé des Arnould, qui jusque-là s'était tenu à l'écart avec ses deux cadets et Marianne, s'il vous plaît, on attellera Cabri, notre bidet à la carriole et on vouturera doucement la citoyenne aux Armoises où la Benjamine l'accompagnera, pour la soigner, si besoin est...

— C'est cela, s'exclama François et c'est moi qui les conduirai.

Pourquoi toi plutôt que moi ! se récria Sébastien. En voilà une façon d'arranger les affaires ! Ne nous disputons pas interrompit Joseph c'est Marianne qui se chargera de con-

voyer les deux poulettes. Nous trois nous demeurons ici pour trinquer avec le lieutenant, — si toutefois celui-ci accepte.

— De grand cœur mon camarade, fit joyeusement Philippe. J'aurais mauvaise grâce à refuser quand vous venez d'ajouter un nouveau service sur la pancarte de ce que je vous dois...

— Bah ! ça ne vaut pas la peine qu'on en parle. Trop heureux de vous obliger. Vous nous rendrez la pareille à l'occasion...

Et s'adressant à la grande fille :

— Tu as entendu, n'est-ce pas ? poursuivit l'aubergiste. Va mettre le cheval à la voiture et amène-les ici le plus vite possible.

La virago avait écouté tout ce qui s'était passé avec distraction.

Aux derniers mots de son aîné, une lueur s'alluma sous ses paupières somnolentes, — une de ces lueurs jaunes et électriques comme en a la prunelle du chat qui aperçoit enfin la souris qu'il guette.

Sans répondre, elle s'éloigna rapidement dans la direction du *Coq-en-Pâte*. En marchant, elle réfléchissait. Son pas se ralentissait peu à peu.

— Cabri n'a pas eu ce matin, son picotin, murmura-t-elle.

Et elle pensait que rien ne coûterait à la bête affamée et indisciplinée pour revenir à l'écurie, si, par hasard la nourriture lui manquait, qu'elle était habituée de recevoir de sa main...

(A suivre.)

## USAGES LOCAUX EN VIGUEUR DANS LE DÉPARTEMENT (1)

En 1855, le Gouvernement prescrivit de faire constater et recueillir, dans l'intérêt des services administratifs et tribunaux, les usages locaux auxquels se réfèrent diverses dispositions législatives et qui ne sont pas le résultat évident et direct d'un article de loi.

Ce travail élaboré par des commissions organisées dans chaque canton sous la présidence du juge de paix, a été, pour le Lot, vérifié et contrôlé par une commission centrale composée des membres du Tribunal civil de Cahors et de juristes autorisés.

Les usages locaux ont force de loi pour toutes les matières qu'ils contiennent. Ils concernent particulièrement l'industrie rurale dont les intérêts se trouvent liés aux questions des baux à ferme, de la vaine pâture et du parcours ; du curage des cours d'eau ; des distances à observer pour les plantations des arbres ou les constructions, etc.

Nous avons pensé que la publication du recueil des usages locaux dans le département présentait une certaine utilité.

Nous recommandons ce volume à MM. les Maires du département, il peut leur être, fréquemment, d'une très grande utilité.

(1) Une brochure de 104 pages, franco contre un mandat-poste de 2 fr. adressé à l'imprimerie A. Coueslant, Cahors.

## BIBLIOGRAPHIE

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C<sup>ie</sup>, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n<sup>o</sup> 1347, du 18 mars 1899.

L'inscription de l'état d'âme, par Henri Coupin. — L'explosion de Lagoubran, par J.-F. Gall. — Un chien phénomène, par Paul Méglin. — Conservation du lait à l'état frais, par Henri de Parville. — Curieux effet mécanique du sable projeté par un jet de vapeur, par A. Gosse. — La viticulture au cap de Bonne-Espérance, par P. de M. — Les cent douze ponts de la Tamise, par Daniel Bellet. — Détermination de la date de Pâques, par G. Floch. — Reproduction par propagules, par A. Aeloque. — Une locomobile à pétrole, par L. Leroy. — Le métropolitain municipal de Paris, par A. da Cunha. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 13 mars 1899, par Ch. de Villedeuil. — Evocation, par Alber.

Ce numéro contient 10 gravures, et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1372<sup>e</sup> livraison (18 mars 1899).

Le trésor de Madeleine, par Pierre Maël. — Excursions de vacances, par Louis Rousselet. — Fermes flottantes des Chinois. — Les compagnons de la Marislaine, par Arsène Alexandre. — Les timbres-poste : Belgique, par Lucien d'Elne.

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N<sup>o</sup> 11 (18 mars 1899).

1<sup>o</sup> En Tyrol (d'Innsbruck à Méran), par M. Auguste Manguillier.

2<sup>o</sup> A travers le monde : Un coin de la France : Gacé, par Jacques Porcher.

3<sup>o</sup> A travers la nature : Les mines de Kothéou, par M. de Mathuisieulx.

4<sup>o</sup> Parmi les races humaines : L'Avenir de la Patagonie.

5<sup>o</sup> Civilisations et religions : Curieuses coutumes en Italie.

6<sup>o</sup> Livres et Cartes.

7<sup>o</sup> Conseils aux voyageurs : Les moyens de se défendre contre la mouche Tsé-tsé. — La mouche Tsé-tsé. — Son aire d'habitat. — Ses piqures. — Moyens de défense, par Paul Combes.

Abonnements : Un an, 26 fr. ; Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

## LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 16 mars 1899.

V<sup>o</sup> Nacla : Chronique. — Henri Datin : Poste restante. — Daniel Lesueur : Comédienne (suite). — Pontevrez : Faute d'un mot (suite). — Edouard Gachot : A travers les Alpes (suite). — Pierre Maël : Les Naufrageurs (suite). — P. Vigné d'Octon : Cœur de savant (suite). — V<sup>o</sup> Nacla : L'enfant (suite).

**CABINET DENTAIRE** OUVERT TOUS LES JOURS De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

**P. BOURGET**  
Mécanicien-Chirurgien Dentiste  
Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.  
Prothèse et Réparations  
Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

**GUÉRISON**  
Certaine et Radicale de toutes les **AFFECTIONS de la PEAU**  
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupsus, etc., etc.  
sans aucun Plineist ou mercure, sans aucun danger.  
Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine de Paris, est le seul qui agit sur la peau sans nuire au travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 3<sup>e</sup> jour, il produit une amélioration sensible.  
M. LENOIR, Médecin Spécialiste, ancien Aide-Major des Hôpitaux N<sup>o</sup> 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

**PARIS**  
GRANDS MAGASINS DU **Printemps**  
NOUVEAUTÉS  
Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Été », d'en faire la demande à  
**MM. JULES JALUZOT & C<sup>ie</sup>**, Paris  
L'envoi leur en sera fait aussitôt gratis et franco.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

## J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis le carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochable, et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

**MAISON LOUBEYRE**  
COIFFEUR-PARFUMEUR  
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique  
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Des employés des premières maisons y sont constamment attachés et on peut être assuré d'y trouver toujours un service irréprochable. Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

M. LOUBEYRE vient de créer une *étuve m. odèle*, adoptée par les Hôpitaux de Paris agencée de façon à assurer la désinfection complète de tous les instruments de coiffeurs et autres. Cette étuve, qui va fonctionner dans son Salon, est appelée à devenir, à bref délai, le complément indispensable de toutes les Maisons de premier ordre en France et dans le monde entier.

**LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GÉLIS**  
Contre les Pellicules et la chute des Cheveux  
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n<sup>o</sup> 2 : 3 fr.

## Minéral de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la **Gelée printanière** et l'**Oidium** ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthraxose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque **LE VOLCAN**

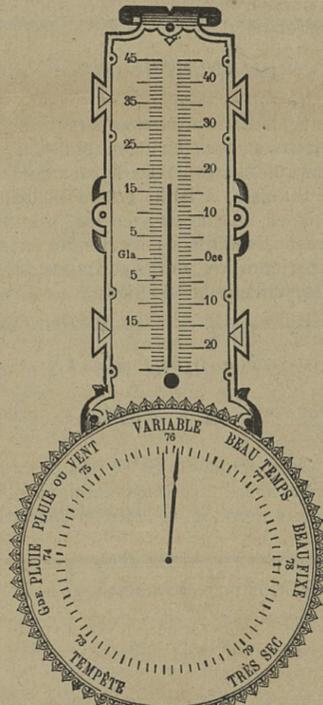
**A CAHORS** s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

Un Prix-Courant est tenu à la disposition des clients pour tous les articles de Parfumerie des premières Maisons de France et de l'étranger.

## PIANOS ET MUSIQUE

**A. DENAU**  
65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 3.  
Id. maxima de la veille : 26.  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.